



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
05/04/2024	05/04/2024	En exercice	10
		Présents	10
		Votants	9

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FARADIAN, 1^{er} Adjoint au Maire, élu à l'unanimité des membres présents.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : -

Avaient donné pouvoir : -

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

04-2024-02 Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur Christian FONTANA, 2^{ème} adjoint délégué aux finances expose ce qui suit :

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de "rendus de comptes".

Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Son vote constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du CGCT.

À l'exception du vote préalable du compte de gestion, l'ensemble des règles applicables à l'adoption du compte administratif trouve à s'appliquer à celle du CFU.

Le CFU, joint en annexe, est présenté et expliqué au Conseil Municipal.

Madame le Maire quitte la séance et le CFU est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote contre le Compte Financier Unique.



Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.

Le Secrétaire de séance,

Veronique LE GUILLOUX.

Monsieur le 1^{er} Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :
- de sa transmission en Sous-Prefecture le 16/04/2024
* de sa publication le 19/04/2024



Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN